

## **Règlement du dépôt bibliothèque**

La mairie met à disposition des habitants de la commune des documents (livres et CD) prêtés par la Médiathèque Départementale, service du Conseil Départemental.

Le plus grand soin est demandé lors de l'utilisation des documents.

Ils sont en dépôt pour une durée de 6 mois.

### Conditions d'inscription

- Fournir ses coordonnées, ainsi que sa date de naissance.
- Déposer un chèque de caution de 100 euros

### Conditions de prêt

- Vous pourrez emprunter 3 ouvrages pour une durée de 4 semaines.

Tout ouvrage endommagé ou non restitué devra être remboursé.